

Pétition

Faute de remplaçants, on refuse aux enseignants leurs demandes d'absence

Trois organisations syndicales du premier degré ont lancé une pétition juste avant les vacances scolaires. Au cœur de la colère des enseignants : les refus d'autorisation d'absence.

Les enseignants de l'Eure sont en colère et l'ont fait savoir au début du mois de février. Ainsi, une pétition a été lancée à l'initiative de trois organisations syndicales du premier degré (SNUipp-FSu 27, SNUDI FO 27 et SE UNSA 27).

Pétition qui a été remise le 4 février dernier à la Directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de l'Eure, lors du dernier conseil départemental de l'Éducation nationale.

Au cœur des doléances des représentants syndicaux des quelque 3 500 enseignants eurois du premier degré : les refus d'autorisation d'absence.

"Depuis plusieurs semaines, ces enseignants sont confrontés à des refus d'autorisation d'absence", note amèrement Mathilde Marnière, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU.

Et d'ajouter : **"Chaque demande d'absence est passée au crible, étudiée au cas par cas, et accordée en fonction de la situation du remplacement. Des précisions sont demandées quand il s'agit d'une demande d'absence pour un rendez-vous médical, bafouant de fait le secret médical. La décision d'accord ou de refus repose sur l'unique appréciation de la DASEN qui, de ce fait, s'octroie la compétence de pouvoir juger de la nécessité et du caractère urgent de ces rendez-vous médicaux."**

Chaque demande passée au crible

Selon les syndicats, cette gestion nuirait à la santé des enseignants et fait peser sur les personnels les difficultés de remplacement dus à **"une politique budgétaire et de choix de notre administration en matière de création insuffisante de postes de remplaçants"**.

Pour réponse, suite à la pétition, la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Eure n'a pas modifié sa circulaire. Seule nouveauté : les refus ou autorisations d'absence seront étudiés à l'échelon départemental par l'inspecteur.

"Dans un département dit désert médical, dans un métier où la médecine de prévention est presque inexistante, les enseignants ne choisissent pas les dates de leurs rendez-vous médicaux : ce sont les professionnels de santé qui les imposent. C'est pourquoi les absences pour rendez-vous médical doivent être accordées avec traitement", estime Mathilde Marnière.

Selon la syndicaliste, les enseignants feraient également face à des refus pour des absences pour participer à un stage syndical, à des obsèques.

Dans ce contexte quelque peu sous tension, les syndicats veulent attendre pour étudier l'évolution du dossier. Pour autant, leurs doléances ne varient pas d'un iota. Ils demandent, en substance, le respect du droit à s'absenter, le respect de l'exercice du droit syndical, le respect du droit à l'accès aux soins, le respect du secret médical, la création de postes de médecins de prévention et la création de tous les postes de remplaçants nécessaires dans le département de [l'Eure](#).

Préavis de grève

Pour le moment, les syndicats ont trouvé une parade pour pallier les refus d'absence potentiels. **"Nous avons déposé un préavis de grève qui court jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ainsi, les enseignants peuvent s'absenter quand ils en ont besoin pour des raisons personnelles ou de santé. Reste qu'ils perdent de l'argent en faisant grève."**

Un pis-aller qui ne pourra pas durer l'éternité.

J.D.



Mathilde Marnière est cosecrétaire départementale du SNUipp-FSU.